

Voilà ce qu'il veut faire encore, et je ne m'oppose pas à ce qu'il le fasse en cette occasion—

Puis-je attirer l'attention du très honorable ministre sur les mots que voici :

—mais je m'oppose à ce qu'aux yeux du public il se montre sous de fausses couleurs.

Je puis assurer mon très honorable ami, qu'en lisant le passage suivant, je ne puis m'empêcher de rire :

Il veut réformer le tarif, et cependant conserver le principe protecteur. Je vous déclare que le système fiscal idéal est le système anglais du libre-échange. M. le président, comme je l'ai déclaré, ma loyauté ne part pas du bout de mes lèvres, et c'est au pays de la mère patrie, et non aux Etats-Unis, que je veux aller chercher un exemple, malgré tout mon respect et mon affection pour la population de l'autre côté de la frontière. Je dis que la politique devrait être une politique de libre-échange comme celle qu'on a en Angleterre.

Puis, le très honorable ministre est venu dans l'ouest, annoncé par le "Globe" comme le futur sauveur du Canada, parce qu'il ferait disparaître la protection. Et non content de cela, on fit une gravure, où mon très honorable ami était représenté sous les traits du bon Samaritain s'inclinant sur le cultivateur du Nord-Ouest, pour verser dans ses plaies béantes l'huile du tarif de revenu, et dans sa bouche ouverte le vin du libre-échange, comme il existe en Angleterre. Eh bien ! si cette huile a atteint quelque blessure du cultivateur du Nord-Ouest languissement étendu, il n'y en a pas eu, je crois, la quantité suffisante pour lubrifier le ressort de la plus petite montre de Genève qui ait fait tic-tac, et si le vin du libre-échange est parvenu à son gosier, la dose, je pense, n'en a pas été assez forte pour qu'elle pût étourdir le plus petit écu-reuil de la prairie.

Il est donc venu à Moosomin, accompagné de l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Fisher), lequel, nous dit la rumeur, a démissionné par suite de la tergiversation commise par le gouvernement sur la question du plébiscite.

M. SAM. HUGHES (Victoria-nord) : A-t-il démissionné ?

M. DAVIN : On me dit que le ministre de l'Agriculture, dégoûté de la politique du gouvernement sur cette question, a donné sa démission ; mais il est possible qu'il revienne sur sa décision.

Eh bien ! M. l'Orateur, le très honorable ministre a déclaré à Moosomin qu'un droit de 20 pour 100 sur les instruments aratoires constituait une injustice. Et il ajouta : 'Si nous arrivons au pouvoir ce droit sera enlevé,' c'est-à-dire, les paroles que j'ai lues ici à la dernière session, en interrompant le ministre des Douanes (M. Paterson). Il déclara que la population du Nord-Ouest et du Manitoba avait dû se saigner pour payer ce droit de 20 pour 100, lequel avait formé

une somme considérable—environ \$14,000, je crois.

Eh bien ! que devait penser le cultivateur du Nord-Ouest, qui a entendu ou lu ces paroles ? Ne devait-il pas croire que si ces messieurs parvenaient au pouvoir, on ferait quelque chose pour les soulager de ce droit de 20 pour 100, quant aux grands instruments aratoires ? Cependant, ce droit est encore là. Ne devait-il pas comprendre qu'on adoucissait son sort relativement aux petits instruments ? Pourtant, M. l'Orateur, ceux-ci sont frappés d'un droit plus élevé que celui fixé par le tarif de sir Léonard Tilley, en 1879, lequel était déclaré prohibitif par feu M. Mackenzie, et qualifié d'injustice par le ministre du Commerce actuel.

On a distribué une brochure dans tous les Territoires du Nord-Ouest et du Manitoba, et je n'ai pas de doute qu'on ait fait la même chose dans l'Ontario. Cette brochure contient les discours de l'honorable M. S. Fielding, de sir Richard Cartwright et de l'honorable William Paterson. En feuilletant les pages 52, 53, 54 et 55, on constate que l'honorable ministre des Douanes (M. Paterson) donne une liste d'articles relativement auxquels il insinue que le tarif différentiel accorde un avantage à la population du pays, et surtout aux cultivateurs. Je ne comprenais pas l'objet de ce discours quand il fût prononcé. En consultant les "Débats," on verra que j'ai mentionné qu'à peine quelques-uns de ces articles étaient importés de l'Angleterre, et que par suite, le tarif différentiel n'avait pas d'effet à leur égard. Naturellement, semblable représentation de la part du ministre des Douanes ne pouvait nous tromper ici, attendu qu'il nous suffisait d'envoyer chercher le tableau du commerce et de la navigation—je l'ai sous la main—et de le consulter pour voir immédiatement que les chiffres de l'état exposé par l'honorable ministre sont de nature à induire en erreur. Si j'avais à parler ailleurs j'emploierais une expression plus forte que celle-là.

Eh bien ! j'attirerai l'attention sur les prétentions de ce discours, et je soumettrai à la Chambre l'énormité de la conduite d'un homme de la position du ministre des Douanes insultant, comme il l'a fait dans ce discours, le public canadien, notamment les cultivateurs. Je sais maintenant pourquoi il a fait ce discours. Nous voyions clair là-dedans, ce discours ne pouvait nous tromper ; mais le pauvre peuple qui, lui, verrait seulement la brochure et n'aurait pas sous les yeux le tableau du commerce et de la navigation pour le renseigner sur la fraude commise, ne s'apercevrait pas de la nature du truc qu'on lui jouerait là.

Voilà donc ce que dit l'honorable ministre :

Chacun de ces articles est d'absolue nécessité, et tout cultivateur au Canada en fait usage dans sa maison et sur sa ferme. Parmi ces articles sur lesquels j'attire l'attention se trouve une longue liste d'instruments aratoires, en outre